

ministre associé, qui m'écoute avec beaucoup d'attention, ce qui me flatte, pourrait peut-être rapporter cela au ministre afin qu'on examine la possibilité d'inclure des femmes dans les forces combattantes, surtout quand il s'agit d'opérations reliées au maintien de la paix.

Je voudrais signaler au ministre associé une autre question concernant le programme de formation des officiers de réserve. On me dit que cela ne s'applique pas du tout à l'armée, mais uniquement à l'aviation lorsque des aviateurs sont promus officiers, selon les besoins. Il n'y a pas de discrimination dans la marine, que je sache, pour ce qui est de permettre aux marins de s'inscrire au programme de formation des officiers de réserve.

Monsieur le président, voilà un autre exemple de discrimination qui s'impose à l'attention du ministre et du ministre associé, à cause surtout de la politique gouvernementale exposée à la Chambre et par différents ministres d'un bout à l'autre du pays, et par suite aussi des discours prononcés sur ce sujet par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministre actuel de la Justice, qui s'intéressent vivement tous deux à ce problème. J'espère que le ministre associé en prendra note pour plus ample examen. Comme certaines plaintes ont été formulées à ce propos, j'ai promis de soulever la question à la Chambre.

J'aimerais également parler des subventions aux étudiants en médecine qui s'engagent dans les forces armées. On me dit que cette subvention ne vise pas les femmes qui servent dans les forces armées, car elles sont classées dans la réserve. On me dit également que l'aviation jusqu'ici n'a obtenu aucune demande de subvention de la part d'étudiants en médecine et n'en voit donc pas l'utilité en ce moment. Je devrais peut-être signaler que l'aviation n'a pas reçu de demande parce que rien n'a été fait pour les encourager. Dans bien des cas, les gens ne savent pas que la subvention existe. On me dit également que la subvention aux étudiants en médecine ne joue pas pour les infirmières. On me dit que le service d'infirmières n'a pas pour politique d'accorder des subventions aux jeunes infirmières dans les écoles d'infirmières. Cela se fait aux États-Unis, où, paraît-il, on accorde des subventions assez importantes pour la formation, comme on le fait dans d'autres pays.

Le ministre associé me corrigera, je l'espère, si je me trompe, mais les autorités canadiennes en matière de défense penseraient

que beaucoup de jeunes filles se marieront avant d'avoir complété leur cours. Je ne sais pas si l'argument est bien fondé, car je sais que de nombreuses jeunes filles aimeraient devenir infirmières dans les forces armées. Ainsi, monsieur le président, à mon avis, je le répète, on fait preuve de discrimination quant à la subvention aux étudiants en médecine, et d'après moi le ministre associé devrait s'en occuper.

Si je semble hésiter, monsieur le président, c'est que je ne trouve pas tout à fait les mots qui conviennent et que je suis un peu gêné. Lorsque je siégeais au comité de la défense, après la deuxième guerre mondiale, je cherchais certains renseignements et j'ai constaté que le ministère de la Défense possédait des milliers de paires de «couvre-jambes (femme), noirs» non usagés. J'ai demandé de quoi il s'agissait, et je dois dire qu'il est assez gênant pour un homme timide et frustré comme moi de parler d'une chose aussi délicate. Toutefois, lorsque le devoir m'appelle, je suis prêt à répondre. J'essaierai d'être aussi clair que possible en parlant d'un sujet plutôt inusité, mais afin de compléter mon argument, je dois faire appel dans une certaine mesure à l'imagination des députés ici présents. Je me suis renseigné à ce sujet, monsieur le président, et je suis heureux de pouvoir dire que la distribution réglementaire de ces «couvre-jambes» noirs pour femmes a été discontinuée.

Je me suis renseigné le plus minutieusement du monde auprès des services et je suis heureux de dire que cette pratique a cessé, qu'une autre méthode est en vigueur à l'heure actuelle et que l'on accorde \$15 à chaque femme au moment de son entrée dans les services armés, pour l'achat des articles dont il ne faut pas parler. En outre, le service est d'une telle générosité—on devrait comparer cela à ce que retirent les hommes—qu'une somme d'un dollar par mois est accordée à chaque femme faisant partie des services armés, pour l'entretien desdits articles. C'est une amélioration par rapport à l'ancienne méthode. Je signale la chose, car il me semblait tout à fait inconvenant que l'état-major général choisisse la couleur de ces vêtements pour dames.

● (5.40 p.m.)

Sauf erreur, les femmes de nos services armés jusqu'au grade de sous-officier breveté de première classe, ont droit à une allocation vestimentaire de \$8 par mois. Il y a passablement d'injustice dans les sommes accordées par les services militaires, si l'on compare les allocations des femmes à celles des hommes.